



PROCES-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLONGES

En date du 27 juillet 2026 à 19H35 à la salle du Vuache de CHALLONGES

Présents : Serge JOURNAL, Bruno LE PERCHEC, Julie TURTSCHI, Marie-Agnès BOUR, Murielle MONTAUT, Romain SPAETH, Aurélia BOILLY, Lilian QUETIN MARTINAUD, Sophie COLAS, Lydie PLAT

Excusés : Stéphanie DUCRUET (pouvoir à Julie TURTSCHI), Gérard BRILLAT (pouvoir à Bruno LE PERCHEC), Olivier THIVEYRAT (pouvoir à Romain SPAETH), Delphine ROUX (pouvoir à Aurélia BOILLY), Tony TOURNERY (pouvoir à Lilian QUETIN-MARTINAUD)

Date de convocation: 20 juillet 2026

Secrétaire de séance: Julie TURTSCHI

Ouverture de séance : 19H35

Clôture de séance : 21H20

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026
- Détermination de l'implantation du futur arrêt de bus
- Questions diverses

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026.

DÉLIBÉRATION CRÉANT UN ARRÊT DE BUS – AUTORISATION D'UNE PHASE D'EXPERIMENTATION PREALABLE

Délibération 31/2026

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un nouvel arrêt de bus avait été présenté au précédent conseil municipal, lors de la séance du 2 février 2026, au titre des questions diverses. Le conseil avait alors émis un accord de principe sur cette opération.

Il indique que l'arrêt actuellement utilisé par les élèves des écoles primaire, du collège et du lycée n'offre pas des conditions d'attente satisfaisantes. En particulier, par temps de pluie, les élèves se réfugient sous le couloir de la bibliothèque ou dans les escaliers, ce qui entraîne des regroupements peu sécurisés et peu pratiques.

Monsieur le Maire précise que plusieurs implantations ont été étudiées en lien avec les services de la Région.

Il est proposé de créer un arrêt de bus provisoire directement sur la chaussée, devant la salle des fêtes. Cet aménagement, matérialisé par un marquage au sol et un panneau de signalisation, permettra aux élèves d'attendre le bus sous le préau de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente ensuite le devis établi par la société COLAS, d'un montant de **850,00 € HT**, soit **1 020,00 € TTC**, comprenant la réalisation du marquage au sol sur une longueur de 15 mètres ainsi que la fourniture et la pose du panneau de signalisation.

Madame Aurélia BOILLY s'interroge sur l'opportunité de solliciter un autre prestataire si l'entreprise COLAS n'est pas disponible avant la rentrée scolaire. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas envisagé de demander un nouveau devis. Les travaux seront réalisés dès que l'entreprise pourra intervenir et la Région sera informée de la date de réalisation du marquage.

Madame Aurélia BOILLY demande si l'arrêt du bus sur la chaussée ne risque pas de perturber la circulation, notamment aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Monsieur le Maire répond que cette interrogation a également été soulevée lors des échanges avec les services de la Région. C'est précisément pour cette raison qu'il est proposé de mettre en place cet arrêt à titre expérimental avant toute réalisation définitive.

Mesdames Lydie PLAT et Sophie COLAS précisent que le bus ne s'arrête à cet emplacement que le matin.

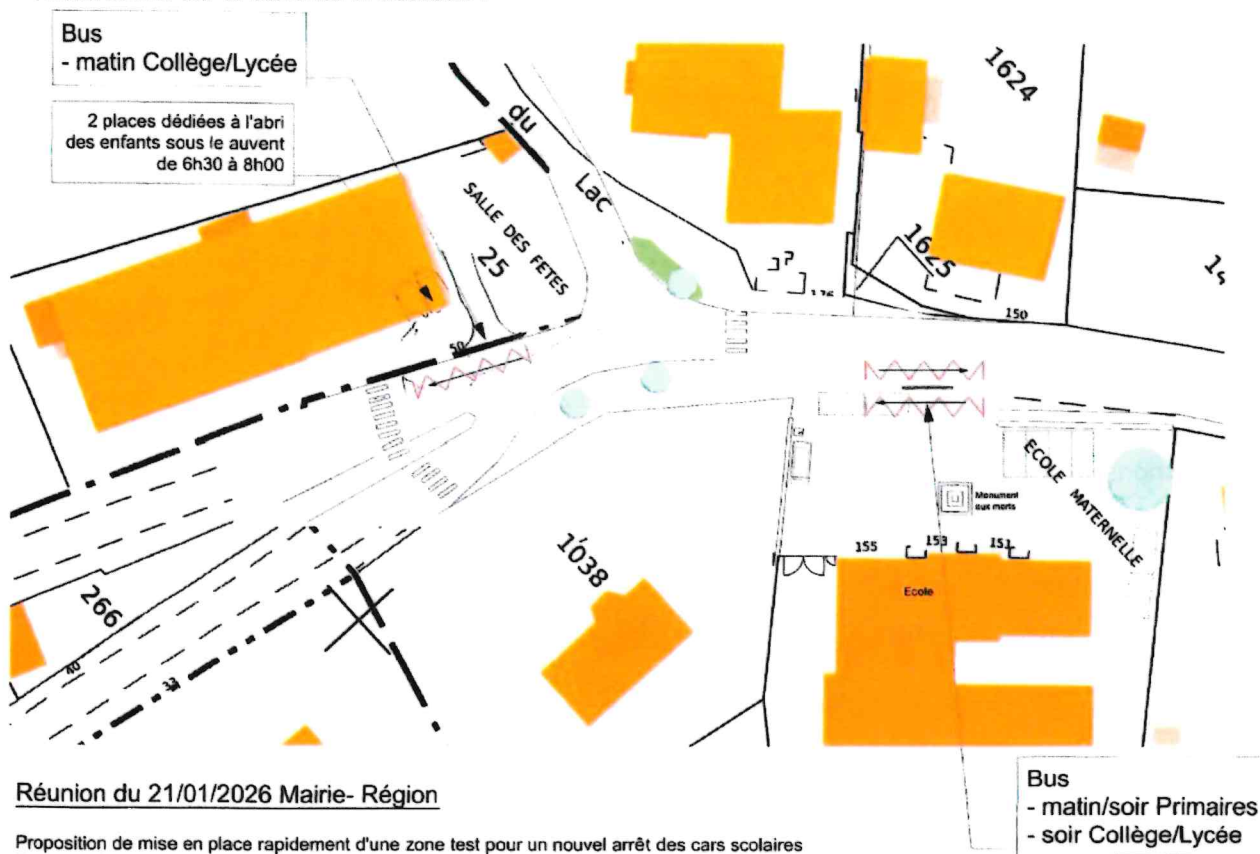
Les conseillers estiment qu'il est préférable de tester cet emplacement pendant une période suffisamment longue afin d'observer les habitudes de circulation et le comportement des automobilistes.

Monsieur le Maire propose qu'une période d'essai d'un an soit retenue. Un bilan sera réalisé à son terme afin d'évaluer les conditions de sécurité, l'accessibilité de l'arrêt et les éventuelles incidences sur la circulation. Si les conclusions sont satisfaisantes, le marquage définitif sera réalisé.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire met la proposition aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un arrêt de bus provisoire devant la salle des fêtes, à l'emplacement matérialiser sur le schéma ci-dessous :



- **AUTORISE** la mise en œuvre d'une phase d'expérimentation d'une durée d'un an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cette expérimentation, notamment par arrêté réglementant temporairement la circulation, le stationnement et la signalisation ;
- **DÉCIDE** qu'un bilan sera réalisé à l'issue de cette période afin d'évaluer les conditions de sécurité, d'accessibilité et de circulation, et de confirmer, le cas échéant, l'implantation définitive de l'arrêt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à informer la Région de cette décision en vue d'une mise en service de l'arrêt au 1er septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers municipaux et le Maire rendent compte des différentes réunions et instances auxquelles ils ont participé :

➤ **Vie Challengeoise** : la distribution du bulletin municipal estival a été effectuée par les conseillers.

➤ **Commission urbanisme de la Communauté de Communes Usse et Rhône** :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les conclusions de la réunion organisée avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), dans le cadre des réflexions préalables à l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme.

Il indique que les orientations nationales et régionales conduisent à une réduction progressive des surfaces constructibles. La commune devra ainsi adapter sa stratégie de développement en privilégiant la rénovation du bâti existant, la densification des secteurs urbanisés et l'utilisation des dents creuses, les grands projets de lotissements étant appelés à disparaître progressivement.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes attend des communes qu'elles définissent leurs besoins futurs en matière d'habitat, d'équipements et de développement afin d'alimenter les travaux préparatoires du futur PLU.

Plusieurs conseillers soulignent qu'il est indispensable de préserver l'identité de Challonges tout en permettant un développement raisonnable de la commune afin de maintenir les effectifs scolaires et les services de proximité.

Au terme des échanges, il est convenu qu'une réunion spécifique du conseil municipal sera organisée au début du mois de septembre afin de définir les orientations qui seront transmises à la Communauté de communes avant le 15 septembre.

➤ **Jardin public :**

Monsieur Bruno LE PERCHEC informe le conseil que les travaux de mise en place du sol amortissant au jardin public ne pourront finalement pas être réalisés cette année, les enveloppes de subventions étant désormais closes.

Le projet est donc reporté à l'année 2027. Une nouvelle demande de financement sera déposée en début d'année afin de permettre une réalisation au printemps.

➤ **Cours de gymnastique :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Isabelle ROSSI souhaite proposer des cours de gymnastique en complément de ceux actuellement dispensés par Madame Fanny BIDAINE.

Les créneaux envisagés concernent les lundis à la salle du Vuache et les mardis, à des horaires différents de ceux déjà utilisés, dans la salle des fêtes.

Plusieurs conseillers estiment qu'il conviendra de revoir le tarif de location des salles afin de tenir compte de cette nouvelle utilisation.

Cette question sera étudiée ultérieurement.

➤ **Suivi des consommations des bâtiments communaux :**

Afin de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement, il est décidé de procéder à un relevé régulier des compteurs d'eau et d'électricité des bâtiments communaux. Ce suivi permettra d'évaluer plus précisément les coûts liés à leur utilisation, notamment dans le cadre des locations.

➤ **Point travaux**

- Madame Aurélia BOILLY indique qu'une inspection par caméra des réseaux d'eaux pluviales sera réalisée au cours du mois de septembre afin de localiser les secteurs obstrués et de programmer les opérations de curage avant l'automne, sur le Chemin Millet.
- Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux réalisés route d'Usinens sont désormais achevés. Plusieurs habitants ont toutefois fait part de leurs inquiétudes concernant la vitesse pratiquée par certains véhicules. Il précise qu'une commission va donc travailler sur différentes solutions destinées à améliorer la sécurité dans les hameaux. L'installation de compteurs de vitesse est notamment envisagée afin de disposer de données objectives avant toute décision.
- Monsieur le Maire annonce que les travaux du hangar communal sont terminés. Il reste désormais à finaliser la convention d'autoconsommation collective avec la régie d'électricité. Afin d'optimiser le dispositif, les consommations de l'école seront intégrées au dossier. Madame Sophie COLAS précise que la production photovoltaïque est supérieure aux besoins des bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de la commission travaux sera prochainement organisée afin de réfléchir à l'aménagement de la zone située derrière le hangar communal, notamment en vue de créer des boxes destinés au stockage des matériaux.

➤ **Sécurité :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le plan Vigipirate est actuellement maintenu au niveau « Vigilance renforcée ».

Il invite chacun à rester particulièrement vigilant et à signaler toute situation inhabituelle aux services compétents.

➤ **École - Confort thermique :**

Monsieur le Maire indique que plusieurs brasseurs d'air ont été acquis afin d'améliorer le confort des élèves durant les épisodes de fortes chaleurs.

Ces équipements seront testés dans les salles de classe ainsi que dans la salle de sieste, l'atelier et la salle d'évolution (dans la nouvelle école).

Il précise également qu'une réflexion sera engagée avec un conseiller en énergie afin d'étudier des solutions plus pérennes, telles que la végétalisation de la cour ou la mise en place d'ombrières.

➤ **Éclairage public :**

Madame Marie-Agnès BOUR ouvre une discussion sur les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Plusieurs conseillers évoquent la possibilité de repousser l'extinction de 23 heures à minuit afin d'harmoniser les pratiques avec les communes voisines.

L'installation de lampadaires solaires est également évoquée. Au cours des échanges, il est toutefois rappelé que ce type d'équipement représente un coût important et que son efficacité peut être limitée en période hivernale.

Il est convenu d'intégrer cette réflexion au futur projet de réfection de la voirie et d'enfouissement des réseaux.

➤ **Projet d'aménagement de l'OAP14 « Pré De L'Allier » :**

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement des discussions relatives au projet d'aménagement situé à proximité de la mairie, .

Il rappelle que le programme prévoit la réalisation de vingt-deux à vingt-cinq logements.

Plusieurs conseillers expriment leurs interrogations quant à l'impact de cette opération sur les effectifs scolaires.

Monsieur le Maire indique que des échanges ont eu lieu avec le promoteur afin d'échelonner le projet en deux phases, ce qui permettrait de limiter l'arrivée simultanée de nouvelles familles.

Il précise que le projet comprend également un cheminement piéton, un espace vert ainsi que la réalisation de logements sociaux.

Le conseil prend acte de ces éléments et confirme que la commune poursuivra les négociations afin de maîtriser le calendrier de réalisation.

➤ **Opportunité d'acquisition du terrain « Chez Morel » :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le terrain situé au centre du village est actuellement proposé à la vente et que la commune bénéficie d'une priorité d'acquisition.

Il expose les différents atouts de cette parcelle qui permettrait, à terme, de développer un projet communal comprenant notamment un commerce de proximité et des logements adaptés.

Messieurs Romain SPAETH et Lilian QUETIN-MARTINAUD estiment qu'il s'agit d'une opportunité stratégique pour préserver la maîtrise foncière du centre-bourg.

Le coût de l'opération est toutefois évoqué, celui-ci comprenant le prix d'acquisition ainsi que les frais liés à une éventuelle démolition et au désamiantage des bâtiments existants.

À l'issue des échanges, un consensus se dégage sur l'intérêt de poursuivre les réflexions concernant cette acquisition.

➤ **Ressource en eau**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude sur la capacité de la ressource en eau a été réalisée par la Communauté de communes.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur la capacité du réseau à répondre aux futurs besoins liés aux projets d'urbanisation.

Madame Sophie COLAS précise que cette étude prend déjà en compte les projets actuellement identifiés et qu'elle permettra d'apporter des éléments objectifs au débat.

Au cours des échanges, plusieurs élus rappellent l'importance de conserver une gestion maîtrisée du service de l'eau afin d'anticiper les besoins futurs de la commune.

La séance est levée à 21h20.

La Secrétaire de séance
Julie TURTSCHI



Le Maire
Serge JOURNAL

